

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN BANK

Société Anonyme au capital de 100.000.000 de Dinars

Siège social : 9, Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2015 :

Indicateurs :

	(En milliers de dinars)					
	Du 01/04/2015 au 30/06/2015	Du 01/04/2014 au 30/06/2014	Au 30/06/2015	Au 30/06/2014	Evolution juin 15- juin 14	Au 31/12/2014
1- Produits d'exploitation bancaire	95 020	87 074	182 455	165 344	17 111	335 985
*Intérêts	56 145	51 174	112 512	99 805	12 707	207 009
*Commissions en produits	12 191	11 052	23 396	21 430	1 966	46 628
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	26 684	24 848	46 547	44 109	2 438	82 348
2- Charges d'exploitation bancaire	42 823	42 561	82 890	81 015	1 875	162 315
*Intérêts encourus	39 223	39 530	77 395	76 272	1 123	153 523
*Commissions encourues	3600	3031	5 495	4 743	752	8 792
3- Produit Net Bancaire	52 197	44 513	99 565	84 329	15 236	173 670
4- Autres produits d'exploitation	27	26	54	51	3	105
5- Charges opératoires, dont:	27 665	25 180	52 324	47 313	5 011	102 125
*Frais de personnel	16 017	14 642	30 977	27 733	3 244	59 419
*Charges générales d'exploitation	8 559	7 934	15 474	14 585	889	31 901
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 485 058	1 537 319	-52 261	1 501 684
*Portefeuille-titres commercial			1 036 615	1 119 696	-83 081	1 096 332
*Portefeuille-titres d'investissement			448 443	417 623	30 820	405 352
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			3 121 485	2 851 201	270 284	3 116 562
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			3 409 243	3 545 040	-135 797	3 555 265
*Dépôts à vue			1 256 138	1 082 027	174 111	1 304 936
*Dépôts d'épargne			732 575	663 940	68 635	731 874
9- Encours moyens des dépôts de la clientèle			3 522 720	3 499 907	22 813	3 550 473
10- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			130 812	153 724	-22 912	149 395
11- Capitaux propres apparaissant au Bilan			507 676	469 905	37 771	497 200

I –Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 30 juin 2015

1) Référentiel d'élaboration des indicateurs d'activité

Les indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesures et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d'activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

commissions: sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu'ils sont courus sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l'établissement des indicateurs d'activité au 30/06/2015, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction: titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement: ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement: les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation: actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion: les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de changes au comptant à la date de leur prise en compte;
- réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base de la moyenne des cours acheteurs et vendeurs du jour de l'arrêté de la situation ;
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 30 juin 2015.

Au terme du **deuxième trimestre 2015**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank ont évolué comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et agios réservés** ont atteint **3.121,5MD fin juin 2015** contre **2.851,2MD** au **30/06/2014**, soit une augmentation de **9,48%**.
- ✓ **L'encours moyens des dépôts de la clientèle, avant fusion**, a enregistré une hausse de **22.813 MD** durant le **premier semestre 2015**, pour atteindre **3.522.720 MD** contre **3.499.907 MD** au **30/06/14**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **3.409,2 MD** au **30-06-2015** contre **3.545 MD** à **fin juin 2014** soit une baisse de **135,8MD**, due essentiellement à une diminution des dépôts à terme de **408,8MD** qui correspond à un choix volontaire avec pour objectif de privilégier des dépôts moins coûteuses.

En effet cette baisse des dépôts à terme a été compensée par :

1. Une hausse du volume des dépôts à vue, qui s'est établi à **1.256,1 MD** au **30/06/2015** contre **1.082 MD** à **fin juin 2014**, soit **16,09%** d'augmentation.
 2. D'une bonne progression des comptes Epargne, de **10,35%** pour s'établir à **732,6 MD** au **30 juin 2015** contre **663,9 MD** à la même date de l'année dernière.
- ✓ **Le portefeuille-titres commercial** s'est élevé à **1.036,6 MD** à **fin juin 2015** contre **1.119,9 MD** au **30/06/2014**, soit une régression de **7,44 %**.
 - ✓ **Le portefeuille-titres d'investissement** est passé de **417,6 MD** au **30 juin 2014** à **448,4 MD** au **30 juin 2015** soit une évolution de **7,38%**.
 - ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **10,41%** pour atteindre **182,5MD** au **30/06/2015** contre **165,3MD** au **30/06/2014**.
 - ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **82,9 MD** au **30 juin 2015** contre **81 MD** au **30 juin 2014** soit une légère hausse de **2,3%**.
 - ✓ **Le produit net bancaire** au **30-06-2015** s'est inscrit à **99,6 MD** contre **84,3 MD** pour la même période **2014**, soit une évolution de **18,15%**.
 - ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **52,3 MD** à **fin juin 2015** contre **47,3MD** à **fin juin 2014** soit une augmentation de **10,57%**.